

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2016
A 20H30

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de LA BOURGONCE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis HUIN, Maire

Présents : Denis HUIN -Gérard MICHEL - Willy COLIN - Rémy ANTOINE - Dominique HEBERLE - Géraldine MASSON - Frédéric PERNIN - Patrice BRICKERT - Michaël CHENAL - Miguel LEJAL.

Procurations : Nadine MARTIN à Rémy ANTOINE - Idir ZATOOUT à Frédéric PERNIN.

AbsentS : Laurent MELINE - Yannick GOLIOT - Sabrina MANGENOT.

A été nommé secrétaire de séance : Gérard MICHEL

Assistait à la réunion : Sabrina BOMBARDE, Secrétaire

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 Novembre 2016
2. Création d'un poste d'agent de maîtrise suite à l'avancement de grade de Mr MOUGEL Alain
3. Modification de la durée hebdomadaire de service de Mme GREY Laurence au 1er Mars 2017
4. Information de l'instruction possible par la DDT pendant 1 an pour les permis de construire : décision à prendre
5. Création d'une régie de location de salles et fixation du régime indemnitaire des régisseurs
6. Règlement intérieur de la salle des fêtes et de la salle de la féculerie
7. Annulation d'une facture d'eau
8. Demande de subvention de l'association Temps'Danse (Marilia BLANC)
9. Questions diverses

1 -Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 Novembre 2016

Le compte-rendu de la réunion du 4 Novembre 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

VOTE : à l'unanimité (10 + 2 procurations = 12 POUR)

2 – Création d'un poste d'agent de maîtrise suite à l'avancement de grade de Mr MOUGEL Alain

Suite à l'information du Centre de Gestion de la possibilité de déposer un dossier de promotion interne avant le 16 novembre dernier pour un poste d'agent de maîtrise, Mr Le Maire a proposé Mr MOUGEL Alain. 2 postes seulement étaient à pourvoir dans les Vosges. La C.A.P. du 1er Décembre 2016 a émis un avis favorable pour un avancement de grade d'agent de maîtrise pour Mr MOUGEL Alain Mme VALDENAIRE du Centre de Gestion nous a contacté le 7 décembre pour nous informer de la nécessité de créer le poste d'agent de maîtrise pour ensuite nommer Mr MOUGEL Alain avant la fin de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'agent de maîtrise à raison de 35 heures hebdomadaire, à compter de ce jour, soit le 19 décembre 2016.

VOTE : à l'unanimité (10 + 2 procurations = 12 POUR)

3 – Modification de la durée hebdomadaire de service de Mme GREDY Laurence au 1er Mars 2017

Suite à la demande de mutation de Mlle BOMBARDE Sabrina au 1er Mars 2017, Mme GREDY Laurence la remplacera en augmentant son nombre d'heures hebdomadaires : elle passera donc de 17 heures par semaine à 35 heures par semaine.

Le CTP a rendu son avis le 1er Décembre 2016 : l'avis a été favorable à l'unanimité pour augmentation de la durée hebdomadaire de service de Mme GREDY de 17H à 35H.

D'autre part, Mme GREDY remplacera également Mlle BOMBARDE Sabrina en tant que secrétaire du Syndicat Scolaire Intercommunal au 1er Janvier 2017 et effectuera en plus 2H45/semaine au Syndicat Scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification de la durée hebdomadaire de service de Mme GREDY Laurence au 1er Mars 2017 qui passera de 17H / semaine à 35H / semaine pour la commune et qui effectuera en plus 2H45/semaine au Syndicat Scolaire Intercommunal.

VOTE : à l'unanimité (10 + 2 procurations = 12 POUR)

4– Instruction des permis 2017 par la DDT

Suite à l'information par la D.D.T. concernant l'instruction possible par la D.D.T. pendant encore un an pour les permis de construire, Mr VAUTHIER Responsable du Service Urbanisme de la Communauté de Communes de ST-DIE aimerait connaître notre position sur ce sujet.

Parallèlement, nous avons reçu en date du 19/12/2016 un courrier du Directeur de la D.D.T. nous demandant également si nous souhaitons mettre fin à la convention de mise à disposition de la D.D.T. avant le 31 décembre 2017 ou si nous souhaitons continuer à confier l'instruction des Permis de Construire à la D.D.T.

La commune avait délibéré auparavant faire instruire les dossiers d'urbanisme par la future Communauté d'Agglomérations de Saint-Dié-des-Vosges à partir du 1^{er} janvier 2017 (délibération du 2 Septembre 2016)

Mr Le Maire propose d'annuler cette délibération et de confier à la D.D.T. l'instruction des Permis de Construire jusqu'au 31 Décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier l'instruction des Permis de Construire à la D.D.T. pendant encore 1 an jusqu'au 31 Décembre 2017.

VOTE : à l'unanimité (10 + 2 procurations = 12 POUR)

5 – Création d'un régime de location de salles et fixation du régime indemnitaire des régisseurs

Mme BRETON de la Trésorerie nous a informé de l'obligation pour la commune de créer une régie de locations de salles car actuellement cela n'est pas légal d'accepter le numéraire ni même les chèques pour le règlement des salles. De plus, il est nécessaire de fixer le régime indemnitaire des régisseurs et également de donner délégation au Maire pour la création des régies par arrêtés.

Le montant de l'indemnité annuelle du régisseur est fixée dans un tableau par arrêté du 28 mai 1993 où elle est déterminée en fonction du montant mensuel des recettes de locations de salle. Pour l'année 2016, le montant des recettes annuel des locations de salle est de 3800,00 €. Selon ce barème, pour une régie de recettes jusqu'à 1220 € par mois, le montant de l'indemnité de responsabilité annuelle est fixée à 110,00 €.

→ **Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :**

- la création d'une régie de location de salles
- le régime indemnitaire des régisseurs
- la délégation au Maire pour la création des régies par arrêtés

Ne possédant pas suffisamment d'informations à ce sujet pour pouvoir se prononcer, le Conseil Municipal décide de reporter cette décision lors d'une réunion ultérieure après avoir eu plus d'explications par la Trésorière Madame BRETON.

VOTE : à l'unanimité (10 + 2 procurations = 12 POUR)

6 – Règlement intérieur de la salle des fêtes et de la salle de la féculerie

Le règlement intérieur de la salle des fêtes et de la salle de la féculerie a été modifié en ce sens : ajout à l'article 3 - Réservation - 3.1 Associations de la commune et scolaires : "Les salles sont mises à disposition gratuitement. Les associations doivent fournir un compte-rendu de leur assemblée générale ainsi que les résultats financiers de fin d'année pour bénéficier de la gratuité de la salle.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour approuver la modification du règlement intérieur de la salle des fêtes et de la salle de la féculerie.

- Gérard MICHEL précise qu'il faudra changer les coordonnées de la gendarmerie : la commune dépend maintenant de la gendarmerie de RAON L'ETAPE et non pas de SAINT-DIE DES VOSGES.

- Rémy ANTOINE soulève le problème des clés qui selon le règlement, doivent être retirées et restituées en mairie. Or, certaines associations disposent déjà d'une clé, notamment de la salle de la féculerie. Le Conseil Municipal décide par conséquent de modifier l'article 5 en précisant que les associations qui utilisent régulièrement la salle de la féculerie disposeront d'une clé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le règlement intérieur de la salle des fêtes et de la salle de la féculerie en ajoutant :

- article 3 - Réservation - 3.1 Associations de la commune et scolaires : "Les salles sont mises à disposition gratuitement. Les associations doivent fournir un compte-rendu de leur assemblée générale ainsi que les résultats financiers de fin d'année pour bénéficier de la gratuité de la salle.

- Titre VI - Dispositions finales : Gendarmerie de RAON L'ETAPE 03.29.41.40.17 ou le 17

- Article 5 - Dispositions particulières : au 8ème paragraphe concernant les clés : "les associations qui utilisent régulièrement la salle de la féculerie disposeront d'une clé".

VOTE : à l'unanimité (10 + 2 procurations = 12 POUR)

7 – Annulation d'une facture d'eau

Suite à la demande d'annulation des factures d'eau de 246,41 € et de 76,17 € d'un ancien administré (qui habite dorénavant à Saint-Dié) qui rencontre des problèmes financiers et a déjà fait l'objet de poursuite par huissier de justice, la Trésorerie nous a informé de la marche à suivre pour annuler ces 2 factures. Il faudra émettre un mandat au compte 6718 (remise gracieuse) pour l'année 2015 et émettre une annulation de titre pour l'année 2016. Ces documents devront être accompagnés d'une délibération nominative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler les 2 factures d'un ancien administré de 246,41 € et 76,17 €.

VOTE : à l'unanimité (10 + 2 procurations = 12 POUR)

8 – Demande de subvention de l'association Temps'Danse

Mr Le Maire a été destinataire d'une demande de subvention de Marilia BLANC (ancienne habitante de La Bourgonce) pour le compte de son association Temps'Danse afin de financer son projet de tournée de spectacles dans plusieurs communes à partir du mois de mai. Elle va demander de nombreuses subventions auprès des collectivités. Marilia BLANC a déjà bénéficié auparavant de la salle des fêtes pour une répétition ou un spectacle de danse.

→ Le Conseil Municipal est appelé à délibérer la demande de subvention de Marilia BLANC pour l'association Temps'Danse.

Mr Le Maire précise également que Marilia BLANC s'est rendue en mairie afin d'étudier la possibilité de réaliser un projet d'urbanisme (dans le cadre de l'aménagement de bourg) pour ses études. Ce projet est fictif et ne sera pas suivi de travaux mais cela pourra apporter des idées pour notre commune.

Le Conseil Municipal rappelle que les subventions ne sont accordées qu'aux associations dont le siège se trouve à La Bourgonce. Par conséquent, il faudra écrire un courrier de réponse à Marilia BLANC lui précisant qu'il faudrait que le siège de son association se trouve à La Bourgonce pour pouvoir recevoir une subvention.

VOTE : à l'unanimité (10 + 2 procurations = 12 POUR)

9 – Questions diverses

- **Demande d'ouverture de crédits 2017 afin de régler la facture d'équipement de la cuisine de la ferme des associations** : Du mobilier de cuisine a été acheté récemment chez PROMOCASH pour équiper la ferme des associations (tables, armoires, vitrine à boisson, mélangeur douchette, arrière de bar, plonge double bacs égouttoir) pour un montant total TTC de 6332,74 €.

Cependant, nous avons reçu une note de la trésorerie concernant les opérations de fin d'année nous informant notamment de la date limite d'émission des derniers mandats et titres qui est fixée au 19 Décembre 2016.

Par conséquent, cette facture d'investissement ne pourra pas être réglée que sur le budget 2017. Il sera possible d'émettre un mandat en janvier 2017 mais pour ce faire, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour ouvrir des crédits sur 2017 en investissement, au compte 2184 "Autres mobiliers" pour un montant de 6400,00 €. Il faudra prévoir cette somme sur le Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir des crédits à l'article 2184 pour un montant de 6400,00 € sur le Budget Primitif 2017, afin de pouvoir mandater la facture de PROMOCASH de 6332,74 €.

VOTE : à l'unanimité (10 + 2 procurations = 12 POUR)

- **Signature de l'acte d'engagement avec l'architecte et du contrat de mission de coordination de sécurité et de protection de la santé avec la société SPS BTP pour les travaux de la 3ème tranche de la ferme des associations** : suite à la dernière réunion avec l'Architecte Eric SCHMITT (ASP ARCHITECTURE) le 10/12/2016 dernier, il est nécessaire de valider l'acte d'engagement pour les honoraires de maîtrise d'œuvre de 3ème tranche de la ferme des associations, qui s'élève à environ 11.000,00 € H.T. (pour un montant de travaux estimé à 115.000,00 € H.T.).

D'autre part, il est nécessaire également de valider le contrat de mission de coordination de sécurité et de protection de la santé avec la société SPS BTP représentée par Mr LAURENT Jean-Luc à ANOULD.

Eric SCHMITT a tardé à donner suite au projet car il attendait le résultat de l'étude thermique (R.T. 2012)

Les appels d'offres vont être lancés aux environs du 15/12/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr Le Maire a signer l'acte d'engagement de l'architecte ASP Architecture concernant les travaux de 3ème tranche de la ferme des associations s'élevant à 11.000,00 € H.T. (pour un montant de travaux estimé à 115.000,00 € H.T.) ainsi que le contrat de mission de coordination de sécurité et de protection de la santé s'élevant à 1178,00 € H.T. (1413,60 € T.T.C.)

VOTE : à l'unanimité (10 + 2 procurations = 12 POUR)

- **Renouvellement de la convention médecine avec le Centre de Gestion des Vosges** : Sur proposition du Centre de Gestion des Vosges, la commune de La Bourgonce a décidé le renouvellement de son adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de gestion des Vosges à compter du 1er Janvier 2017.

Pour information, l'examen médico-professionnel a lieu tous les 2 ans et est facturé 50 € par agent.

Cependant, afin de valider la signature de cette convention, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour approuver l'adhésion de la commune au Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion des Vosges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'adhésion de la commune au Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion des Vosges.

Sur proposition du Centre de Gestion des Vosges, la commune de La Bourgonce a décidé le

VOTE : à l'unanimité (10 + 2 procurations = 12 POUR)

- **Relevés des compteurs d'eau** : Le Conseil Municipal décide que le relevé des compteurs d'eau continuera à se faire par les administrés eux-mêmes par le biais des cartons de relevés de consommation.

Mr Le Maire informe le Conseil du courrier que nous avons reçu de l'Agence de l'Eau nous demandant de remplacer les compteurs aux réservoirs au 1er Janvier 2018.

- **Portail posé au dépôt de végétaux** : Mr Le Maire informe que le dépôt de végétaux sera ouvert du vendredi midi au lundi matin. Willy COLIN propose plutôt, comme il avait déjà été évoqué en réunion, d'ouvrir le mercredi matin et de fermer le mercredi soir par Alain MOUGEL et d'ouvrir et de fermer le weekend (par un élu).

- **Information sur la Communauté de Communes des Hauts Champs et sur la future communauté d'agglomérations** : Mr Le Maire donne le compte-rendu du plan de paysage et du plan rivières, notamment du projet de voie verte et de l'aire de covoiturage à Nompateize. Concernant la future communauté d'agglomérations, celle-ci comprendra 74 communes et 125 représentants. Les réunions se dérouleront à l'IUT de Saint-Dié. Le Maire de LA HOUSSIERE sera président d'office le 1er Janvier 2017 et le 2 Janvier 2017, il sera procédé à l'élection du Président.

La gestion des O.M. sera de la compétence de la Communauté d'agglomération. L'eau devrait toujours être de la compétence de la commune.

Un recensement a eu lieu dans toutes les communes et de nombreuses commissions vont être créées.

Concernant le personnel, il ne restera plus que Mme CONREAUX à la communauté de communes des Hauts Champs pour le service des O.M.

La salle polyvalente de Saint-Michel fera partie de la communauté d'agglomération. On ne sait pas ce qu'il adviendra des bureaux de la Codecom des Hauts Champs.

Cependant, de nombreuses interrogations subsistent sur l'avenir de notre commune et de la communauté de communes dans cette future communauté d'agglomérations qui sera effective au 1er Janvier 2017.

N'ayant pas d'ordre à l'ordre du jour, la séance est close à 22H05.

A LA BOURGONCE, le 20 Décembre 2016

Le Maire,

Denis HUIN